

Obligations à respecter

- 1 : Dès votre arrivée, veuillez vous présenter. Une personne responsable du club vous renseignera sur les démarches administratives ainsi que pour tous les autres renseignements.
- 2 : Etre présent 10 minutes avant le début du cours, un endroit est prévu pour lâcher un peu votre chien afin qu'il puisse faire ses crasses.
Nous sommes là pour vous aider à éduquer votre chien et non pour ramasser ses crottes ou pipi sur le terrain de dressage.

Si par malheur votre chien fait ses crasses sur le terrain :

Petite commission : on va chercher un seau d'eau pour rincer l'endroit.

Votre chien vomit : on ramasse et on rince l'endroit à l'eau.

Grosse commission : on va chercher la pelle et on ramasse, si vous ramassez avec un sac plastique, vous êtes prié de le **reprendre chez vous. !! Interdiction de lancer le sac chez les voisins !!**

Attention : une fois ou deux, ça passe, mais il arrive bien souvent que cela se répète avec les mêmes chiens. Nous serons plus sévères si cela se répète.

Si votre chien a l'habitude de faire sur le terrain, sortez le 15 minutes après le début du cours pour qu'il puisse se soulager en dehors du terrain de dressage.

- 3 : La cotisation annuelle est de 30 € qui prend cours au moment de votre inscription jusqu'à la même date de l'année suivante, et 2 € par leçon.
- 4 : L'autorisation d'accès sur le terrain sera donnée par le dresseur ou un responsable du club. Un enfant qui veut faire de l'éducation avec un chien doit avoir au moins 12 ans.
- 5 : Le chien doit être pucé, vacciné, et assuré par une assurance familiale.
- 6 : Tout accident sera pris en charge par le propriétaire du chien en cause.
- 7 : Les chiens sont admis dans la buvette à condition de le maintenir en laisse courte, les chiens qui montrent des signes d'agressivité seront obligés de porter la muselière que ce soit sur le terrain, aux alentours du terrain, ou aux alentours du club, ainsi qu'à l'intérieur de la buvette.
N'oubliez pas, vous n'êtes pas seul !
- 8 : Toute personne, qui par ses agissements ou ses attitudes porteraient atteinte aux intérêts du club, sera exclu définitivement.
- 9 : La veille d'un concours au club, il n'y aura pas de cours d'éducation.
- 10 : Tous cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité.